

Compte rendu du Conseil Municipal du 20/11/20

Présents : 21

2 procurations

Absents : néant.

Le conseil municipal débute par la rencontre avec les Conseillers départementaux. Ils viennent présenter les actions du département.

Ils déclinent aussi les principales aides :

FDEC : fond départemental d'équipement des communes..

CTS : contrat territorial de Savoie

FDAL : fond de développement des associations locales

Budget citoyen : les savoyards pourront présenter un projet par canton. Le projet doit avoir un lien avec les compétences du département.

La réunion du Conseil municipal débute à 19H30

Le Maire propose la validation du compte rendu de la réunion du 18/09/20

1 Règlement intérieur :

Le règlement va être présenté au comité technique du Centre de gestion de la Savoie.

Pour permettre aux conseillers municipaux d'apporter d'éventuelles modifications : décision de fixer une date avant envoi ce sera le 10 Décembre 2020.

Après avis du Cdg73 Il sera demandé au conseil municipal de valider la proposition.

2 La protection des données :

L'adjoint chargé du projet présente la réglementation et le but de la protection des données.

Ce projet englobe la réglementation RGPD mais aussi la protection physique et informatique de nos données.

Le site internet devra se conformer aussi à cette réglementation.

Le nom de domaine @valdarc.fr a été déposé et permettra de disposer d'adresses mail génériques.

Une société va aider la commune dans ce projet. Un audit a été établi et des propositions vont être faites.

3 Les photocopieurs

L'ensemble des photocopieurs sont la propriété de la Commune.

La Commune dispose de 7 photocopieurs répartis sur l'ensemble du territoire. Suite à la fusion, des photocopieurs ont été remplacés ou ont été réaffectés.

4 Personnel Communal

-Le conseil municipal adopte la prolongation du contrat d'assurance sur le risque statutaire.

-Le Conseil municipal valide le plan de formation proposé par le CDG73 ainsi que le règlement de formation.

-Le maire propose la mise en place d'un compte épargne temps. Le projet de délibération est proposé par le CDG 73.

-Le Maire propose, suite à la crise Covid et aux recommandations du gouvernement, de mettre en place le télétravail. Le service public sera assuré par un système de rotation du personnel pendant la crise sanitaire

-Le document unique a déjà été mis en place sur la commune de Randens. La proposition du Maire est de mettre en place le document unique sur l'ensemble de la Commune.

5 PLU Le Maire informe le CM que l'instruction ou la modification d'un PLU sera transféré à la Communauté de Communes au 1^{er} Janvier 2021. Après délibération ,le CM refuse le transfert de cette compétence de l'urbanisme.

6 Subventions aux associations pour 2020.

Sur proposition du bureau le Maire donne lecture des différentes attributions de subventions. Le conseil municipal accepte cette proposition et demande que les associations fournissent systématiquement 1 bilan des activités. Une contribution est apportée aussi pour le lac de Saint Alban d'Hurtières.

7 Travaux d'assainissement

Des travaux ont été réalisé dans la cour des écoles de Randens pour mettre en place le réseau séparatif d'assainissement : montant des travaux = 14.054 euros.

8 SIRTOM

Suite au élections et le renouvellement des élus siégeant au SIRTOM, le Maire informe le conseil que la compétence des ordures ménagères a été maintenu au SIRTOM.

9 Mise en sécurité :

Proposition de bornage pour intégrer une parcelle dans le domaine public . Montant = 2.400 euros. Un projet va être proposé à la commission travaux pour sécuriser la zone du passage souterrain ainsi que le cheminement du souterrain jusqu'au pont sur l'Arc. Le Maire propose un devis pour la mise en place d'un éclairage public supplémentaire à la Marliéry. Le CM accepte ces propositions.

10 Biens sans maître

Des parcelles ont été récupérées par la Commune. Des acquéreurs voudraient se porter acquéreur. Des propositions vont être faites.

11 FERROPEM

Une délibération est prise pour soutenir le maintien en activité de la société FERROPEM situé à Montrichet Albanne.

12 Loyer

Dans le cadre de la crise sanitaire , une remise de loyer de trois mois est accordée à l'association « La Corderie ».

13 Déclassement de terrain

Pour permettre la vente d'un bien immobilier , le Maire propose le déclassement d'un ancien chemin sur lequel un bâtiment a été construit.

14 Convention sentiers de Randonnée PDIPR

Le maire demande l'autorisation de signer la convention pour l'entretien des chemins inscrits au PDIPR.

15 Créances éteintes : titres irrécouvrables pour des montants de : 378,52 euros. Le CM accepte cette créance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 20.

Fait à Randens le 23 Novembre 2020.

Le Maire ,



[Handwritten signature]